

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1007^e séance, tenue le mardi 13 novembre 2007,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont, les doyens, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jean Duhaime, Mme Francine Gratton (en l'absence de Mme Francine Girard), M. Jacques Boucher, M. Jean Sirois; la représentante du directeur de l'École HEC-Montréal, Mme Ruth Dupré; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Michèle Brochu, M. André Ferron; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Jean-Pierre Côté, Mme Hélène David, Mme Nicole Dubreuil, M. Jacques Gresset, M. Raymond Lalande, M. François Prince; des étudiants, M. Maxime Desmarais-Tremblay, M. Éric Peters, M. Vincent Ranger; un observateur, M. Pierre Chenard.

ABSENTS : le recteur, M. Luc Vinet; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton, la vice-rectrice—International et vie étudiante, Mme Martha Crago, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet, le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Guy Berthiaume; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; les doyens, Mme Louise Béliveau, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. René Durocher, M. Claude Lamarche, M. Michel D. Laurier, M. Pierre Moreau, M. Jean L. Rouleau; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; un membre nommé par l'Assemblée universitaire, M. Stéphane Vachon; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Micheline Cambron, Mme Sylvie Normandeau, M. Robert Prud'homme; une étudiante, Mme Claudette T. Cloutier, un chargé de cours, M. Najib Lairini; des observateurs, Mme Christine Colin, Mme Rachel Houle, Mme Louise Hélène Richard; la secrétaire générale, Mme Francine Verrier.

INVITÉS : M. Yves Boudreault, directeur du Bureau des affaires académiques et des programmes de Baccalauréat de l'École Polytechnique

PRÉSIDENT : M. Jacques Frémont

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

Le président souhaite la bienvenue à M. François Prince, nommé directeur du Département de kinésiologie.

CE-1007-1

ORDRE DU JOUR

CE-1007-1

Le point 7 sera étudié après le point 5. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1006^e séance tenue le 12 juin 2007
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Comité des nominations de la Commission des études
 - Nomination d'un membre à la Sous-commission des études supérieures
6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 École Polytechnique
 - Modifications au programme de Baccalauréat en génie industriel : modifications à l'offre d'orientations dans le programme
 - 6.2 Faculté de théologie et de sciences des religions
 - Création du Module : *Les religions dans le monde contemporain*
7. Rapports du Conseil de la Faculté des études supérieures
 - 7.1 Faculté de médecine vétérinaire
 - Création d'un microprogramme de 2^e cycle (médecine des animaux de compagnie)
 - 7.2 Faculté des sciences infirmières
 - Modifications à la structure et au répertoire de cours du Diplôme complémentaire en pratique infirmière avancée, et création d'une option «soins de première ligne»
 - 7.3 Faculté des sciences infirmières
 - Modifications au répertoire de cours du programme de M.Sc. (sciences infirmières), option «pratique infirmière avancée»
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-1007-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1006^e SÉANCE

CE-1007-2

La modification suivante est apportée au procès-verbal mentionné : à la page 5, à la délibération CE-1006-6.1.2, à la deuxième ligne du premier paragraphe, remplacer « l'ensemble des programmes de premier cycle de l'École » par « l'ensemble des programmes de l'École ».

À la suite d'une intervention, il est convenu de maintenir la désignation nominative des intervenants lorsque des éléments de discussions sont rapportés dans le procès-verbal.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1006^e séance tenue le 12 juin 2007, tel que modifié.

CE-1007-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-1007-3

La liste des affaires découlant a été déposée en séance. Le président en fait la présentation.

Relativement aux modifications au Règlement régissant l'activité étudiante — article 12, sur le plagiat et la fraude, de l'École HEC Montréal (CE-1006-6.1.2), le Bureau des affaires juridiques a contacté les responsables concernés de l'École; un suivi sera présenté lors d'une séance ultérieure.

Lors de l'adoption de la création de l'option «Utilisation de la recherche en gestion de la santé » aux programmes de D.E.S.S. et de M.Sc. (administration des services de santé), au Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine, une question avait été présentée sur les contenus en éthique de cette option. Le président invite le vice-doyen de la Faculté de médecine, M. André Ferron, à présenter des informations sur cette question. Le vice-doyen donne lecture d'un courriel transmis par le responsable de ces programmes, M. Jean-Louis Denis, professeur titulaire au Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine. Il explique que le programme étant destiné à des praticiens de la gestion de haut niveau, il vise donc à placer les participants dans des contextes réalistes de décision. Les aspects éthiques ne sont pas abordés au niveau de la clinique et de la relation thérapeutique, mais au niveau des conséquences des décisions prises en situation de gestion. Des éléments de certains cours du programme rejoignent cette approche sur les enjeux éthique dans l'utilisation des résultats de recherche, dont : les cours sur l'introduction à la recherche; les cours sur le *leadership* pour l'utilisation de la recherche en santé (comportant, par exemple, des contenus sur l'incidence de l'utilisation de différentes technologies qui ont des incidences importantes pour les patients et pour les ressources de l'établissement, et sur la nature des décisions en matière de politique publique en santé et sur l'intégration des résultats de recherche dans une dynamique de décisions fondée sur des contraintes politiques et des valeurs sociales); le projet d'intervention (dans le cadre duquel les participants doivent discuter d'un plan réaliste de mise en œuvre et présenter des éléments de faisabilité et d'acceptabilité en regard des valeurs et des implications pour les clientèles desservies par une organisation de santé).

CE-1007-4

INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1007-4

CE-1007-4.1

Processus d'évaluation des programmes

CE-1007-4.1

Le président mentionne que le vice-rectorat—Affaires académiques a produit, à l'intention des Facultés, un guide relatif au processus d'évaluation des programmes. Ce document a été distribué dans les unités, et vise à constituer un outil méthodologique adéquat. On prévoit

également assurer la diffusion d'informations par un site web. Le Bureau de l'évaluation a été mis sur pied. Le groupe de travail relevant de ce Bureau était auparavant rattaché au CEFÉS, mais travaillera dorénavant sous la coordination de la vice-rectrice adjointe aux études, et en collaboration avec les Facultés. Un calendrier triennal est également en préparation, en collaboration avec les Facultés. Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes a été mis sur pied (CE-1006-8.2, 12 juin 2007); les recommandations du Comité des nominations de la Commission des études en vue de la nomination des membres seront présentées à une prochaine séance de la Commission. Considérant l'important changement que l'établissement de ce processus représentera, le président invite les représentants des Facultés à lui transmettre leurs questions, s'il y a lieu.

CE-1007-4.2

Faculté des études supérieures et postdoctorales—FESP

CE-1007-4.2

Le président rappelle que depuis le mois de juin dernier, la Faculté des études supérieures est devenue la Faculté des études supérieures et postdoctorales—FESP. Cette modification se pose dans le cadre de la restructuration des études supérieures, qui est en cours. Ainsi, l'implantation de la nouvelle structure a été commencée sous la forme de projets pilotes menés dans trois unités, soit la Faculté de médecine, la Faculté des sciences de l'éducation et le Département de kinésiologie.

M. André Ferron s'informe à quel moment le logiciel de gestion de dépôt de thèses et des dossiers étudiants sera disponible. La vice-doyenne de la FESP, Mme Nicole Dubreuil, explique que le travail d'implantation est en cours; entre autres, des tests sont réalisés, ainsi que des vérifications sur les appareils. M. Ferron indique qu'il aurait paru approprié, pour les unités pilotes, de recueillir et de disposer en ligne du plus grand nombre de données possibles, afin d'être en mesure de vérifier quel logiciel conviendra le mieux pour le traitement ces données d'ici à ce que l'implantation du nouveau logiciel soit complétée. Le président mentionne qu'en regard de divers avis exprimés, on a observé qu'un certain nombre de difficultés découlaient de l'état des systèmes informatiques. Il est à souhaiter que le plan directeur actuellement en préparation sur la gestion informatique permettra d'apporter les améliorations nécessaires. Le président transmettra des informations sur cet aspect lors de prochaines séances.

En réponse à une question présentée par Mme Michèle Brochu, Mme Dubreuil indique que la gestion des étudiants postdoctoraux continue, pour le moment, de relever de la FESP, sous la responsabilité du vice-doyen Jacques Bélair. Ce dossier est toutefois appelé à connaître certains développements, entre autres à la suite des travaux, en cours, du comité relevant du Conseil de la FESP, et portant sur les modalités d'encadrement des étudiants postdoctoraux. M. Ferron s'interroge sur la possibilité que ce comité se penche sur la situation des médecins spécialistes qui agissent comme moniteurs associés (« fellow ») en recherche dans les hôpitaux. Le président observe que les questions présentées rendent compte de certaines difficultés rencontrées par les unités afin d'identifier où l'on peut trouver les informations pertinentes selon les cas que l'on traite.

Mme Anne-Marie Boisvert s'informe des modalités relatives au transfert de certaines responsabilités de la FESP aux unités académiques, par exemple dans la transmission de la recommandation d'octroyer les diplômes, auparavant effectuée par les Facultés. Mme Dubreuil explique le processus technique relatif à cette dernière modalité. Elle mentionne qu'à l'étape de la transition de ces responsabilités, des difficultés sont survenues au niveau des différents services, mais sont en voie d'être corrigées. Le président précise que le rapport sur l'évaluation de la Faculté des études supérieures a recommandé que la vérification des diplômes soit effectuée par la FESP, qui les transmet ensuite au Conseil des Facultés.

CE-1007-4.3

Processus d'admission et d'inscription

CE-1007-4.3

Le registraire présente des données récentes sur les processus d'admission et d'inscription. Les résultats relatifs au trimestre d'automne 2007 apparaissent stables par rapport aux résultats de l'année précédente, pour laquelle on avait observé une légère diminution du nombre d'inscriptions. Les résultats peuvent toutefois présenter des variations selon les secteurs d'études. Ces

résultats donnent lieu à une augmentation de 250 EETP, comparativement aux résultats de l'année précédente. La situation de l'Université apparaît comparable à celle des autres institutions.

On observe une légère croissance des inscriptions à temps complet à des programmes de premier cycle. Les inscriptions aux programmes de deuxième cycle présentent une décroissance, ce qui correspond à une tendance observée en Amérique du Nord, et les inscriptions aux programmes de troisième cycle présentent une légère augmentation. Le nombre d'inscriptions aux programmes de cycles supérieurs correspond à une proportion de 27 % des inscriptions. Une proportion d'environ 50 % du volume des inscriptions aux programmes de deuxième cycle est générée à partir des étudiants provenant de programmes du premier cycle; il reste important de conserver ce lien de continuité entre ces deux cycles.

Considérant ces résultats pour le trimestre d'automne 2007, on peut envisager que les résultats des prochains trimestres resteront à ce niveau de stabilité. Des efforts sont également maintenus au niveau du recrutement, de la gestion des admissions, et auprès des unités comportant des secteurs disciplinaires fragiles.

Le président prend note d'une difficulté signalée par M. Jacques Gresset, sur l'accessibilité à un logiciel de gestion des admissions, et y donnera suite.

CE-1007-5 COMITÉ DES NOMINATIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES CE-1007-5
- Nomination d'un membre à la Sous-commission des études supérieures

A-33/1007^e/576

Le président présente la recommandation du Comité des nominations de la Commission relativement à la nomination d'un membre à la Sous-commission des études supérieures, consignée au document A-33/1007^e/576.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme à la Sous-commission des études supérieures :

M. Alexandre Beaupré-Lavallée (étudiant à la Faculté des sciences de l'éducation) comme membre étudiant de cycle supérieur, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2008.

CE-1007-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE CE-1007-6

La vice-rectrice adjointe aux études présente l'ensemble des projets inscrits aux points 6.1 et 6.2.

La Commission reçoit M. Yves Boudreault, directeur du Bureau des affaires académiques et des programmes du baccalauréat de l'École Polytechnique, pour la présentation du projet inscrit au point 6.1.

Le doyen de la Faculté de théologie présente le projet inscrit au point 6.2.

CE-1007-6.1 École Polytechnique CE-1007-6.1
- Modifications au programme de Baccalauréat en génie industriel :
 modifications à l'offre d'orientations dans le programme

A-33/1007^e/574

Le projet relatif à la création de concentrations dans le programme de Baccalauréat en génie industriel a été présenté lors de la dernière séance de la Commission (CE-1006-6.4.2, 12 juin 2007). Son adoption avait été reportée, en raison de vérifications demandées par la Faculté de médecine sur les cours de l'orientation *Santé et sécurité du travail*.

Après vérification auprès de l'École et de la Faculté, il apparaît que les vérifications n'ont pas été complétées. Par ailleurs, le vice-doyen de la Faculté de médecine, M. André Ferron, indique qu'il n'y a pas lieu de reporter davantage de l'adoption du projet pour cette raison. La Commission convient donc de l'adoption du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au programme de Baccalauréat en génie industriel : modifications à l'offre d'orientations dans le programme, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/1007^e/574.

CE-1007-6.2 Faculté de théologie et de sciences des religions CE-1007-6.2
- Création du Module : *Les religions dans le monde contemporain*

A-33/1007^e/580, 580.1, 580.2

Le Module *Les religions dans le monde contemporain* propose trois objectifs de formation portant sur : 1. l'acquisition d'une connaissance de base de quelques religions en tenant compte de leur diversité interne et de leurs interactions; 2. l'acquisition d'outils critiques et théoriques en vue de la compréhension des phénomènes religieux; 3. le questionnement sur le rôle des religions dans l'espace public et sur les défis posés par le dialogue interreligieux. Le Module peut constituer une formation complémentaire en lien avec d'autres programmes, ou une porte d'entrée à une formation en sciences des religions. La structure du Module comporte 9 crédits répartis selon 3 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option (bloc 70 B : *Phénomènes religieux et outil théoriques*). Le cours obligatoire SRL 1080—*Les grandes religions du monde* propose des contenus partagés entre les cinq grandes traditions religieuses.

La Sous-commission ayant suggéré de revoir l'intitulé qui avait été proposé pour le programme (*Module en sciences des religions*), le titre *Les religions dans le monde contemporain*, proposé par la Faculté, a été accepté à l'unanimité.

La Sous-commission a également signalé l'importance de publiciser le programme de manière à rejoindre les étudiants d'autres disciplines pour lesquelles ses contenus pourraient présenter un intérêt certain.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du Module : *Les religions dans le monde contemporain*, à la Faculté de théologie et de sciences des religions, conformément aux documents A-33/1007^e/580 et 580.1.

CE-1007-7 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES CE-1007-7

En l'absence de la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, la vice-doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales présente les projets inscrits aux points 7.1 à 7.3; selon le cas, les doyens ou vice-doyens des Facultés concernées apportent des précisions.

La Commission reçoit Mme Francine Gratton, vice-doyenne de la Faculté des sciences infirmières.

CE-1007-7.1 Faculté de médecine vétérinaire CE-1007-7.1
- Création d'un microprogramme de 2^e cycle (médecine des animaux de compagnie)

A-33/1007^e/577

La fiche signalétique du document de présentation A-33/1007^e/577 présente les objectifs du microprogramme proposé en médecine des animaux de compagnie —posée en lien avec les expertises développées par la Faculté dans ce domaine et avec les besoins observés en formation continue—, ainsi que la liste des cours créés pour cette formation. La structure du microprogramme comporte 15 crédits de cours de deuxième cycle répartis selon 7 crédits de cours obligatoires et 8 crédits de cours à option. La structure du microprogramme est décrite au tableau B (page 3). La formation reçue sera reconnue par une attestation.

On prend note de la possibilité de reformuler certaines descriptions de cours.

En réponse à une question, il est précisé que le prérequis au cours MMV 6508 (figurant dans les cours à option), soit le cours MMV 6507, figure dans les cours obligatoires; l'acquisition du prérequis sera donc respectée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme de 2^e cycle (médecine des animaux de compagnie) à la Faculté de médecine vétérinaire, conformément au document A-33/1007^e/577.

CE-1007-7.2 Faculté des sciences infirmières CE-1007-7.2
- Modifications à la structure et au répertoire de cours du Diplôme complémentaire en pratique infirmière avancée, et création d'une option «soins de première ligne»

A-33/1007^e/578

La fiche signalétique du document de présentation A-33/1007^e/578 présente la structure et le répertoire de cours découlant de la modification au programme de Diplôme complémentaire en pratique infirmière avancée. Des modifications sont apportées à l'option « Néphrologie » (passante de 21 à 24 crédits), et on propose la création de l'option « Soins de première ligne », comportant 33 crédits. Le projet propose également la modification des stages des options « Néphrologie » et « Cardiologie ». Les objectifs de la modification sont décrits à la page 2 du document de présentation. La structure du programme modifié figure au tableau B1 (page 4).

La formation qui sera assurée par l'option « Soins de première ligne » veut répondre à des besoins identifiés. La création de l'option découle des travaux menés par le Collège des médecins et de l'Ordre des infirmiers et des infirmières, pour la mise sur pied d'une formation dans ce domaine. La structure, les contenus et le nombre d'heures de formation des stages ont été déterminés en fonction de ces travaux. L'option sera réalisée en collaboration avec la Faculté de médecine.

La recommandation de la Sous-commission des études supérieures présentaient quatre préoccupations en regard du projet présenté. La vice-doyenne de la FESP en fait la présentation, et rend compte des réponses et des solutions apportées par la Faculté des sciences infirmières—FSI, à la satisfaction de la Sous-commission. D'autres préoccupations ont porté sur les possibilités de financement d'une telle formation, considérant la teneur réduite des cohortes. Les membres échangent sur cette problématique, entre autres en regard des travaux de la Table sur la formation en science infirmières et des objectifs du Ministère de la santé et des services sociaux sur cette question. La vice-rectrice adjointe aux études fait part de certaines voies envisagées dans le cadre de ces travaux.

Mme Anne-Marie Boisvert présente des préoccupations en ce que le grade du programme (Diplôme complémentaire) apparaît insuffisant en regard de la teneur de la formation et de

sa qualité surspécialisée. De ce fait, il apparaît probable que l'établissement d'une telle formation nécessitera des ressources additionnelles.

Se référant à l'article 1 du règlement pédagogique du programme (tableau A), M. Maxime Desmarais-Tremblay présente une question sur le fait que le cheminement des étudiants qui suivent une option du Diplôme complémentaire parallèlement à la Maîtrise pourrait occasionner des problèmes d'accessibilité au programme de prêts et bourses. Dans le cas où la formation suivie ne serait pas reconnue comme des études à temps plein, M. Desmarais-Tremblay observe que, bien que des solutions temporaires soient prévues, il paraîtrait plus adéquat de structurer l'offre de formation proposée selon la formule d'un programme. Se reportant à l'article 3 du règlement pédagogique du programme, M. Desmarais-Tremblay précise qu'il y aurait lieu de prévoir des modalités de reconnaissance, à la maîtrise, des cours suivis dans le cadre du Diplôme complémentaire.

En réponse à ces interventions, la vice-doyenne de la FSI explique le cheminement prévu pour les étudiants du programme selon l'option suivie et sur les exigences auxquelles ils doivent répondre, sur les modalités de transfert d'une option à une autre, ainsi que sur les modalités de bourses. Elle précise également les modalités de cheminement au programme de Maîtrise comparativement à celles du Diplôme complémentaire, et les modalités de reconnaissance de cours suivis dans ce programme, soulignant que les étudiants sont informés des conditions de cheminement et de transfert dès leur admission.

Considérant ces explications, M. Desmarais-Tremblay suggère de retirer la remarque figurant à l'article 2 du règlement pédagogique du programme. Le président propose que ces aspects d'ordres pratique et technique soient examinés par la Faculté, et que les précisions afférentes soient présentées lors de la prochaine séance; la Commission convient de cette modalité.

M. André Ferron reçoit favorablement le projet présenté. Il présente toutefois une inquiétude quant au financement de la formation proposée, en regard de laquelle il favoriserait la formule d'un programme de maîtrise professionnelle, plus facile à gérer. M. Ferron mentionne par ailleurs qu'il y aurait lieu de mener une réflexion sur l'appellation du programme en regard du nombre important de crédits qu'il comporte, comparativement à d'autres programmes d'études supérieures — par exemple, un programme de doctorat professionnel. Sur le cours de pharmacologie PHL 6079, comportant 6 crédits, M. Ferron suggère de le scinder en deux cours de 3 crédits.

Se reportant à des interventions présentées par M. Ferron et par Mme Boisvert, la vice-rectrice adjointe aux études convient qu'une réflexion doit être faite sur l'équité des diplômes et des grades en regard de leur appellation et de leur teneur, ainsi que sur l'équité des différentes formations professionnelles. La vice-doyenne de la FESP signale qu'un groupe de travail du Conseil de la FESP poursuit une réflexion sur le développement d'une formule de diplôme professionnel avancé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sous réserve de vérifications techniques sur la formulation des articles 1 et 2 du règlement pédagogique du Diplôme complémentaire,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours du Diplôme complémentaire en pratique infirmière avancée, et la création d'une option «soins de première ligne», conformément au document A-33/1007^o/578.

CE-1007-7.3 Faculté des sciences infirmières CE-1007-7.3
- Modifications au répertoire de cours du programme de M.Sc.
(sciences infirmières), option «pratique infirmière avancée»

A-33/1007^e/579

La modification au répertoire de cours du programme de M.Sc. (sciences infirmières), option « pratique infirmière avancée » propose l'application d'un même sigle pour les stages et le remplacement de deux stages par un stage de pratique infirmière avancée. Considérant sa teneur, cette modification aurait pu être traitée par délégation, mais a été acheminée à la Commission en complémentarité avec le projet traité à la délibération précédente.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au répertoire de cours du programme de M.Sc. (sciences infirmières), option «pratique infirmière avancée», conformément au document A-33/1007^e/99.

CE-1007-8 AFFAIRES DIVERSES CE-1007-8

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1007-9 PROCHAINE SÉANCE CE-1007-9

La prochaine séance aura lieu le mardi 18 décembre 2007, à 14 heures.

CE-1007-101 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-1007-10

La séance est levée à 15 heures 40.

Adopté le 18 décembre 2007 – Délibération CE-1008-2

Le président

La secrétaire

Jacques Frémont

Francine Verrier